

**MODALITÉS RELATIVES À LA
Bourse du Conseil du bâtiment durable du Canada
pour la recherche et la conception durables
DE LA FONDATION DE L'IRAC**

Contexte

Cette bourse sera créée grâce à une dotation du Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa). Le premier versement a été effectué en juin 2006. Le principal objectif du fonds est d'offrir du soutien à la prochaine génération de concepteurs « verts ».

But

Le Conseil du bâtiment durable du Canada a pour mission de promouvoir des bâtiments qui soient des lieux de travail, de vie et de loisir respectueux de l'environnement, rentables et sains, en engageant une coalition nationale de leaders de l'industrie à accélérer l'adoption générale de principes, politiques, pratiques, normes et outils de construction durables.

La bourse du CBDCa a été créée pour promouvoir et favoriser la recherche et la conception durables dans les écoles d'architecture du Canada.

Admissibilité

Les étudiants à temps plein inscrits dans un programme de maîtrise menant à l'obtention d'un grade professionnel en architecture auprès d'une école universitaire d'architecture agréée du Canada ou du Syllabus de l'IRAC sont admissibles à cette bourse.

Nomination du jury

Les fiduciaires de la Fondation nommeront un jury de trois (3) personnes dont l'une sera un fellow de l'IRAC qui détient le titre de professionnel agréé LEED™; l'une aura d'abord été nommée par le CBDCa; et l'autre sera un architecte membre de l'IRAC qui détient le titre de professionnel agréé LEED™.

Décision du jury

Le jury sélectionnera la proposition de projet final la plus prometteuse parmi celles qui auront été soumises par les écoles d'architecture ou par le programme Syllabus de l'IRAC. Le jury se réunira par téléconférence, ou de quelque autre manière nécessaire, pour déterminer qui sera le récipiendaire de la Bourse du CBDCa. La bourse sera attribuée au candidat qui a proposé le projet retenu par le jury et la décision du jury sera finale.

Candidatures

Architecture Canada | IRAC émettra un appel de candidatures qu'il transmettra à toutes les écoles d'architecture universitaires du Canada et au programme Syllabus de l'IRAC. Chaque école devra transmettre la proposition de projet final la plus prometteuse en matière de

recherche ou de conception d'un environnement bâti durable. Les écoles d'architecture ne pourront soumettre qu'une seule candidature chacune.

Toutes les candidatures devront être soumises par courriel à foundation@raic.org et comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de demande;
- une proposition de projet final devant être réalisé en 2016-2017 – un maximum de trois pages;
- une lettre de l'école d'architecture décrivant les réussites universitaires du candidat.

Examen des candidatures

Un conseiller professionnel, ou le directeur général et le chancelier examineront les candidatures pour s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux exigences.

Nombre de prix

Une bourse sera remise annuellement ou si les intérêts générés par la dotation le permettent. À sa discrétion, le jury peut décider de ne conférer aucun prix.

Le prix consistera en une bourse d'un montant de 5 000 \$.

Document à produire

Le récipiendaire de la bourse devra soumettre un exemplaire de son projet final à Architecture Canada et, dans la mesure du possible, présenter un exposé aux membres d'Architecture Canada sur ce projet.

Modification des modalités

Les présentes modalités ne peuvent être modifiées que par les fiduciaires de la Fondation, en collaboration avec le Conseil du bâtiment durable du Canada.